

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 315

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : la Xme assemblée

Autor: V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr 5.—
 ETRANGER... . 8.—
 Le Numéro.... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
 Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest

ANNONCES

12 insert. 24 insert.
 La case, Fr. 45.— 80.—
 2 cases, . 80.— 120.—
 La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Les Femmes et la Société des Nations, la X^e Assemblée (avec illustration): V. — Annuaire des Femmes suisses. — Carrières féminines: la droguiste. — Le devoir d'être suffragiste: F. PLAMINKOVA. — De ci, de là... — Carnet de la Quinzaine. — Feuilleton: Les femmes et les livres, l'œuvre de M^{me} Colette Yver: B. VUILLEMIN.

Les Femmes et la Société des Nations

La X^{me} Assemblée

La Dixième Assemblée de la Société des Nations restera connue comme l'Assemblée de la clause facultative de la Cour de Justice internationale. En effet, trois grands Etats: la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Italie, ont signé cette clause. Ils ont été suivis par onze autres pays, marquant ainsi un mouvement important vers la juridiction obligatoire de la Cour. En parlant de la Cour, il ne faut pas oublier, et il faut se réjouir d'avoir vu établir, pendant cette session, le Protocole, qui permettra aux Etats-Unis d'Amérique d'adhérer au Statut de la Cour permanente de Justice Internationale.

Il eût été possible aussi d'appeler cette Assemblée l'Assemblée de la pose de la première pierre du Palais futur, de l'Assemblée, du Conseil, et du Secrétariat de la Société. Cette cérémonie a pris place, le 7 septembre, par un après-midi idéal de soleil et de lumière, devant le lac bleu. Mais tant il est vrai que le travail fait et à faire gagne en importance sur les moyens matériels essentiels à sa réalisation, la cérémonie fut simple et vite oubliée; et cependant, les grandes délibérations de l'avenir pour la préservation de la paix dans tous les domaines auront lieu dans l'édifice qui s'élèvera autour de cette première pierre, dans les jardins de l'Ariana.

Cinquante-trois Etats, sur les 54 Membres de la Société, se sont fait représenter à cette Dixième Assemblée, l'Argentine seule n'ayant pas envoyé de délégué accrédité. Parmi les délégués de ces Etats, on comptait 14 femmes membres de délégations, tant comme experts que suppléantes ou secrétaires, et pour la première fois, l'une d'elles, M^{me} Ciurlionis (Lituanie), ne siégea ni comme expert, suppléante ou secrétaire, mais bien comme déléguée.

Il ne faut pas oublier non plus une quarantaine de femmes journalistes appartenant à une quinzaine de pays différents, et qui ont suivi passionnément les travaux de cette Assemblée, afin de disséminer la bonne parole dans la presse féminine du monde.

Le travail fut divisé, comme il est coutume: en discussions générales à l'Assemblée, en réunions des Commissions, et en rapports de celles-ci à l'Assemblée. On peut dire que ce travail s'est poursuivi dans un esprit de confiance, de franchise et d'harmonie remarquable. Les discours des trois Ministres des Affaires étrangères, de l'Empire britannique, de la France et du Reich, contiennent des paroles qui méritent d'être rap-

L'Honorable Mr. Ramsay MacDonald (Empire britannique):

...Le Gouvernement de la Grande Bretagne est prêt à assumer les risques de paix, car la paix a ses risques tout comme la guerre, et la différence entre les nations qui courent le risque de la guerre est que le peuple qui court la chance d'être un pionnier de la paix obtiendra probablement la paix, tandis que la nation qui assume le risque d'être la première à s'armer est absolument certaine d'avoir la guerre ».

Et il a cité ce verset de l'Ecriture: « Celui qui frappera par l'épée périra par l'épée », en disant « je ne veux pas que mon pays périsse. »

Et M. Briand (France):

...Lorsque des conflits sont nés auxquels mon pays était intéressé, j'ai agi en sorte qu'ils fussent portés devant des instances arbitrales, et en allant devant la Cour, j'ai même une fois perdu mon procès. Lorsqu'on plaide, il faut s'attendre à ces déceptions. Il n'y a pas de honte, pour le

L'ASIE FÉMINISTE



Cliché Mouvement Féministe

M^{lle} PANTIP DEVAKUL

Membre de la Délégation du Siam à l'Assemblée de la S. d. N.

pays qui croit avoir raison, à proposer d'aller devant des juges qui diront où est la vérité, où est la justice. Si le jugement n'est pas favorable, après les quelques heures de mauvaise humeur, on ne se trouvera pas diminué parce que le lendemain on s'inclinera devant la sentence et qu'on l'exécutera. Chaque fois que, de cette façon, même en perdant son procès dans certains cas, une nation peut faire l'économie d'une guerre, elle a remporté une victoire...

M. Stresemann (Allemagne):

« Je voudrais dire à ceux qui vivent dans les souvenirs des actes d'héroïsme accomplis par la jeunesse de tous les peuples au cours des siècles, que, dans les guerres techniques de l'avenir, l'héroïsme personnel n'aura plus guère de place. Il me semble, par contre, que la lutte grandiose de l'homme contre la nature offrira suffisamment de possibilités d'héroïsme et de sacrifices pour un haut idéal. C'est un terrain immense que celui-là. Il s'offre à ceux qui, en cherchant à résoudre l'énigme des rapports de l'homme et de l'univers, rendent de ce fait les plus grands services à l'humanité... »

Le débat général fut maintenu à cette haute envergure et l'esprit qui régna se transmit aux Commissions qui accomplirent la suite du travail.

La Première Commission (Questions juridiques) ne comptait pas de femmes déléguées dans son sein, et un souvenir ému doit aller à Mme Wicksell, qui, pendant les Assemblées précédentes, avait souvent siégé, en sa qualité de juriste, dans cette même Commission. Parmi les résolutions étudiées par cette Commission, il en est une qui tend à attribuer, d'une manière générale, à la Cour permanente de Justice internationale, la qualité d'une instance de recours pour les décisions de tribunaux internationaux, lorsqu'il y aura contestation pour cause d'incompétence ou excès de pouvoir. La résolution concernant la codification du droit international n'apporte rien de nouveau, mais sanctionne la réunion de cette Commission.

Deux autres résolutions méritent d'être signalées: celle qui concerne la mise en harmonie du Pacte de la Société des Nations avec le Pacte Kellogg, — un Comité de onze membres sera chargé de présenter un rapport sur les amendements qu'il serait nécessaire d'apporter au pacte de la Société, visant le nouvel examen des traités devenus inapplicables. Après avoir beaucoup hésité et discuté, les délégués ont fini par répéter, sous une forme un peu différente, la teneur même de l'article du Pacte, citant comme annexe la résolution de la Délégation chinoise qui avait amené cette discussion, car si cette dernière diffère sensiblement de celle qui a été adoptée, il est heureux de constater que la conciliation a joué son rôle dans le débat.

La Deuxième Commission (Organisations techniques), dont l'ordre du jour était varié et chargé, passa de l'Organisation des Communications et du Transit, qui continuera ses travaux dans les mêmes conditions que précédemment, et qui réunira une conférence pour l'unification de certaines parties du droit

fluvial en Europe, à une Conférence des États maritimes pour l'unification du balisage et de l'éclairage des côtes, ainsi qu'à une Commission spéciale d'étude des questions de navigation aérienne civile, sans oublier un vœu pour la simplification du calendrier. Cette Commission s'est aussi occupée de l'œuvre économique et financière de la Société, et, parmi ses travaux, il ne faut pas omettre de mentionner l'œuvre du Comité financier qui s'est exercée à l'égard de la Grèce et de la Bulgarie, du Territoire de la Sarre, de l'Esthonie, de Dantzig, de l'Autriche et de la Hongrie.

Il a été constaté avec satisfaction que l'étude des fluctuations excessives du pouvoir d'achat de l'or a été entreprise. L'espoir a été exprimé que ce travail extrêmement important contribuera à la prospérité économique de toutes les nations; et dans le domaine économique, des efforts seront faits pour obtenir une coopération internationale plus étroite, une réduction des entraves au commerce, et l'abaissement des barrières douanières, enfin, si possible, la démobilisation économique. A la suite d'une proposition de Mr. Graham, ministre du Commerce de l'Empire britannique, une résolution propose la convocation d'une conférence diplomatique en janvier 1930, qui fixera les modalités d'une trêve douanière prévue pour une période de deux à trois ans. On ne peut que mentionner, sans détail, l'intérêt qu'il y aurait à la ratification rapide de la convention pour l'abolition des prohibitions et restrictions à l'importation, et la simplification des tarifs douaniers et des statistiques commerciales.

Le travail de l'Organisation d'Hygiène a donné lieu à une appréciation générale, et la Commission prend note avec grand intérêt des travaux que l'Organisation d'Hygiène se propose d'entreprendre en Amérique latine et en Extrême-Orient, notamment une mission du Directeur de la Section d'Hygiène en Chine, à la demande du gouvernement chinois.

Quant à la Coopération intellectuelle, la Commission a apprécié tout le travail fait par la Commission internationale de Coopération intellectuelle, ainsi que par l'Institut à Paris, et par l'Institut international du Cinématographe éducatif à Rome. Elle encourage ces institutions à continuer la publication du *Recueil pédagogique* de la *Revue internationale du cinématographe éducatif*, et les traductions nécessaires en plusieurs langues, pour le personnel enseignant, de la brochure sur *Les fins et l'organisation de la Société des Nations*. L'Assemblée propose la création d'un comité d'étude sur les buts et l'organisation de la Commission et son programme, et sur l'activité de l'Institut de coopération intellectuelle.

A la Troisième Commission (Désarmement), on ne peut s'empêcher de noter que la question du désarmement n'a pas

Les femmes et les livres

L'œuvre de Mme Colette Yver

(Suite et fin.)¹

Nous avons volontairement omis de citer celles des œuvres de Colette Yver plus particulièrement consacrées à l'étude du problème de la femme moderne, car nous nous proposons de les mentionner ensemble, malgré les années qui séparent la date de leur publication: *Princesse de Science*; *Les Dames du Palais*; quelques nouvelles *D'Aujourd'hui*; *Dans le Jardin du Féminisme*; *Rose Madame*, et *Femmes d'Aujourd'hui*.

Dans *Princesse de Science*, Colette Yver a voulu présenter, dans toute son acuité, le problème du féminisme: Thérèse Herlinge, étudiante en médecine, « avait les plus hautes ambitions que servaient une intelligence puissante et d'exceptionnelles facultés de travail... Ses études médicales composaient pour elles un enchantement, une fête de tous les jours... » Son ancien camarade de clinique, le Dr. Fernand Guéméné, établi simple médecin de quartier, s'éprit de cette fière étudiante qui n'avait jamais songé à l'amour. Elle ne le repoussa pas, « elle

ne se révolta qu'à la minute où il exprima le vœu qu'elle abandonnât la médecine pour se consacrer toute à lui dans le mariage. L'exigence d'un tel sacrifice, demandé à une femme comme elle, lui parut de l'outrecuidance ». « Thérèse refusa. C'était un suicide qu'on lui demandait là. Cependant Fernand Guéméné l'aime trop. C'est lui qui cédera. « Et il épouse la femme médecin, absorbée par son métier, qui se mesurera toujours entre sa médecine et son mari, avantageant souvent sa profession aux dépens de celui qui l'aime assez pour tout supporter. A mesure que le temps s'écoule, le mari souffre plus cruellement de ce perpétuel partage. Ce sont de petits riens en apparence: un repas mal servi, la maison vide lorsqu'il rentre malade et qu'il aurait besoin d'affection. Sa femme lui échappe sans cesse, appelée par sa profession. ...Thérèse a un enfant, à son grand regret, mais elle l'a et elle l'aime. Seulement elle n'a pas voulu l'allaiter pour ne pas interrompre ses travaux. On a pris une nourrice et cette nourrice, par négligence, laisse dépérir le malheureux bébé malade. Quand elle avertit le père, il est trop tard, l'enfant meurt. La douleur de la mère est atroce... Vous devinez celle du père qui commence à juger sa femme. ... Cet homme souffre trop; ses tendresses se sont usées à ce marbre de l'orgueil d'une femme. Il ira chercher hors de son foyer les

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

encore fait les progrès que les peuples attendent avec impatience. Evidemment, des mesures efficaces ne sauront être prises tant que les peuples vivront sous un régime de crainte et de méfiance. Mais il est certain que les propositions d'entente économique étroite entre pays accroîtraient la sécurité générale de telle façon qu'il serait possible d'effectuer une limitation réelle des armements. La résolution proposée par le Vicomte Cecil n'a pas été adoptée, et c'est seulement un compromis qui a pu réunir l'unanimité de la Commission. Elle fait appel aux gouvernements, les priant de faire des concessions mutuelles sur les thèses ayant leur préférence, et exprime avec confiance l'espoir que la Commission préparatoire pourra reprendre les travaux interrompus et achever la rédaction d'un avant-projet de convention sur la réduction et la limitation des armements terrestres, navals et aériens. A l'Assemblée, le Vicomte Cecil a fait un appel émouvant, convaincu qu'il n'y a qu'une forme de sécurité digne de ce nom: la paix, et affirmant qu'aucune réduction ni limitation des armements ne peut être effectuée, si le matériel de guerre n'est pas réduit et limité. Il affirme que telle est l'attitude du Gouvernement britannique devant l'Assemblée et devant les peuples du monde.

Le projet finlandais d'assistance financière aux pays victimes d'une agression a été renvoyé à la Onzième Assemblée, et quant au modèle de traité en vue de renforcer les moyens de prévenir la guerre, le Conseil a invité le Comité d'arbitrage et de sécurité à examiner la possibilité d'établir un projet de convention générale s'inspirant des grandes lignes de ce traité. Ce projet sera soumis aux Gouvernements assez tôt pour leur permettre de prendre position avant l'Assemblée.

Une solution a été donnée à la question de la station radio-télégraphique. La Station Radio suisse de Prangins sera complétée et mise à la disposition du Secrétariat pour ses communications avec le monde entier. Le gouvernement suisse sera représenté, en temps de crise, par un observateur.

Il est à noter qu'une femme déléguée, Miss Macphail (Canada), assista à la Troisième Commission comme déléguée suppléante, bien qu'elle n'y prit pas la parole. Les autres femmes déléguées siégèrent toutes à la Cinquième Commission, mais il est intéressant de voir que siégèrent également à la Sixième Commission Mrs. Swanwick, Mrs. Hamilton et M^{lle} Forchhammer, et à la Deuxième Commission, Mrs. Hamilton, Mrs. Swanwick, la Princesse Cantacuzène, M^{lle} Vacaresco, la Doctoresse Jull et M^{me} Kluver.

La Quatrième Commission, qui s'occupe des questions financières, n'a pas été, cette année, aussi intransigeante qu'à certains moments de son existence. Elle a nommé une Commission d'enquête de 13 membres, dont fait partie M^{me}

Kluver, pour étudier les amendements à apporter au statut du personnel du Secrétariat, en vue de continuer d'assurer dans l'avenir le meilleur rendement possible de l'administration. Cette même Commission a octroyé les fonds nécessaires pour la construction du nouvel immeuble, et elle s'est occupée de recouvrer les contributions arriérées des Etats Membres de la Société.

La Cinquième Commission (Questions humanitaires) s'est occupée, comme d'habitude, des questions sociales. En ce qui concerne la traite des femmes et des enfants, la résolution proposée, prenant acte du rapport du Comité, exprime l'espoir que son activité se poursuivra dans le sens indiqué et portera notamment sur la continuation dans l'Extrême-Orient de l'enquête déjà faite dans d'autres pays, il y a deux ans.

Pour la protection de l'enfance, la même résolution a approuvé le travail du Comité pendant l'année qui vient de s'écouler.

Quant au trafic de l'opium et autres drogues nuisibles, il a fait les frais d'une longue discussion. On s'est plu à souligner la nécessité vitale d'une ratification universelle et d'une application rigoureuse de la Convention de Genève. On a aussi insisté sur l'impérieuse nécessité d'une limitation de la production et de la fabrication, et l'on a décidé la réunion d'une nouvelle Conférence internationale qui traiterait de cette question.

La Sixième Commission (questions politiques, etc.) n'a pu donner suite à la proposition du Gouvernement britannique de créer une nouvelle Commission temporaire pour l'esclavage, avant d'avoir adressé un pressant appel aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient ou adhèrent à la convention relative à l'esclavage. La proposition a donc été ajournée, et l'on invita le Secrétaire général à recueillir, auprès des Etats Membres ou non Membres de la Société parties à la Convention, toutes les informations sur la situation actuelle de l'esclavage, et à en saisir la prochaine Assemblée.

La question de l'établissement des réfugiés arméniens dans la République d'Erivan a dû être abandonnée, sur la proposition, mais au désespoir, du Dr Nansen lui-même. Quant aux réfugiés russes, arméniens, assyriens, assyro-chaldéens et turcs, il a été décidé que cette œuvre sera liquidée dans un délai maximum de dix ans, et le service central du Haut-Commissaire est placé, pour la durée d'une année, sous l'autorité administrative du Secrétaire général de la Société des Nations.

La question des Mandats a entraîné certaines discussions, mais n'a abouti qu'à une expression de confiance et d'encouragement envers les puissances mandataires.

La part prise parmi les membres féminins des délégations dans les discussions de ces trois dernières Commissions, a été

consolations qu'il ne peut y trouver. Thérèse, trop tard, comprend qu'elle l'a perdu, et elle souffre à son tour. « Car le triomphe des théoriciennes de l'orgueil féminin ne peut aller que jusqu'au point où la nature toute-puissante le veut bien. Et quand elles affirment leurs principes, la nature leur répond par le fait inexorable. »

Ce même thème, avec quelques variantes, forme l'histoire des *Dames du Palais*. La fin, cependant, nous montre la grande avocate renonçant à sa profession pour devenir la secrétaire de son mari et se consacrer plus entièrement à lui. Elle a compris à temps que ses succès au barreau ne valaient pas le véritable bonheur qui était d'être, non pas la rivale de son mari, mais bien sa compagne et sa collaboratrice.

Rose Madame, à son tour, nous montre une femme philosophe et sociologue, d'une valeur intellectuelle remarquable, mais qui ne comprend la vraie beauté de son rôle d'épouse et la valeur réelle de son mari — que du reste elle adore — qu'au moment où elle risque de le perdre.

Nous citerons encore *l'Enfant Triste*, une des nouvelles *D'Aujourd'hui*, qui nous raconte la souffrance muette d'une petite fille dont la mère, ingénieur de talent, est constamment absente de la maison. Cette silhouette d'enfant qui sent que sa

mère n'est pas comme toutes les mères, est pleine d'une délicate poésie et forme peut-être la plus poignante des créations de l'auteur.

Ces trop brèves analyses d'œuvres qui, par leur richesse et leur complexité, mériteraient une étude très approfondie, nous prouvent cependant que les sympathies de Colette Yver ne vont pas à ses héroïnes modernes. Sous l'impartialité du récit, on devine que l'auteur, qui du reste s'est efforcée de parer ses femmes modernes de tous les attraits et de toutes les vertus désirables, découvre avec mélancolie cette tendance positiviste et trop cérébrale des femmes d'aujourd'hui. Tendance qui mène, comme elle nous le prouve, au malheur des ménages, à la dissolution des familles et de la société.

— Que veulent les féministes, se demande-t-elle : le droit à leur personnalité, à vivre leur vie, en parfaite liberté. Et elle nous répond : malgré tout, la femme est une amoureuse et son véritable bonheur, ses « honneurs » sont d'être aimée. C'est dans l'amour et les devoirs du foyer qu'est la vraie vocation de la femme, sa véritable place.

Avant de conclure, nous poserons donc une question. Colette Yver n'a-t-elle pas dans ces œuvres que nous venons de citer « recherché, par des hypothèses aussi conformes que possible à

souvent aussi brillante qu'utile, et il est intéressant de rappeler ici que les sujets les plus divers ont, tour à tour, attiré leur attention.

M^{lle} Vacaresco (Roumanie), dans son beau discours sur la Coopération intellectuelle, a insisté sur la préservation de la pensée des petites nations par la protection des œuvres littéraires des différents pays, afin d'universaliser les caractéristiques de l'esprit et de l'art national de tous les pays. Elle n'a pas oublié non plus d'apporter son appui aux projets de conventions proposés par le Comité de la Protection de l'enfance pour le rapatriement des mineurs et la protection des enfants illégitimes. Elle a aussi recommandé qu'une enquête soit faite pour établir une surveillance sur la radio-diffusion en faveur de l'enfance.

Mrs. Swanwick (Empire britannique), parlant au nom de son Gouvernement à la Sixième Commission (questions politiques, etc.), sur le sujet des mandats, et particulièrement sur les difficultés qui s'élèvent à l'heure actuelle en Palestine, a montré ses profondes connaissances politiques et sa parfaite modération. De même, à la Cinquième Commission, lorsqu'elle parla de la traite, elle fit un appel généreux en faveur de l'Egypte et de la suppression des tribunaux consulaires dans ce pays. A l'Assemblée, elle fit aussi un appel émouvant au nom des masses populaires pour que soient rendues plus impérieuses les obligations du Pacte de Paris par la modification du Pacte de la Société des Nations, car celui-ci contient encore des références à la possibilité de la guerre, alors que les nations signataires du Pacte ont renoncé à la guerre par le Pacte de Paris.

La princesse Cantacuzène (Roumanie) a offert, à la Deuxième Commission, ses félicitations à la Commission et à l'Institut de Coopération intellectuelle, ainsi qu'au Cinématographe éducatif, et a apprécié le travail des Comités nationaux. Elle a adressé sa reconnaissance au Comité d'Hygiène et à la Fondation Rockefeller pour le travail entrepris, et apporta une contribution originale sous la forme d'une suggestion montrant la nécessité de créer un Institut international de l'Enfance, qui s'occuperait du développement physique, intellectuel et moral de l'enfant, avec une section par continent. Elle estime que ce travail devrait être fait par des professeurs et des médecins qualifiés, afin de lui garder sa haute portée scientifique.

M^{me} Lang-Brumann (Allemagne), sans émettre de nouvelles suggestions, a aussi apprécié fortement le travail de la Coopération intellectuelle dans toute l'étendue de ses activités.

La Doctoresse Jull (Australie) fit un discours remarquable, en tant que femme docteur, sur les travaux d'hygiène, tant en ce qui concerne les études comparatives sur les réactions du séro-diagnostic de la syphilis, que sur les recommandations du

Sous-Comité de radiothérapie et de la Commission du cancer, de la mortalité maternelle et de l'activité du Bureau de Singapour. On doit être reconnaissant au Dr. Jull d'avoir traité ces sujets scientifiques d'une façon si compétente. Elle a accordé son appui à l'œuvre de la protection de l'enfance.

Miss Phoebe Myers (Nouvelle-Zélande) a donné son appréciation du travail de la Cinquième Commission et quelques explications sur la situation en Nouvelle-Zélande, car il n'y a pas de maisons de tolérance dans ce pays, et il n'est pas question qu'on puisse en introduire.

M^{me} Kluyver (Pays-Bas) s'est, à la Deuxième Commission, attachée spécialement à l'enseignement à la jeunesse des buts de la Société des Nations. Elle a écrit le travail fait par le gouvernement des Pays-Bas, la célébration d'un jour de paix, le 18 mai, et a souligné l'excellence de la brochure publiée sur *Les fins et l'organisation de la Société*, montrant comment les autorités gouvernementales et les associations privées collaborent, dans son pays, pour instruire la jeunesse de l'idéal de la Société des Nations.

M^{me} Hainari (Finlande) s'est associée à l'hommage rendu au Comité de la protection de l'enfance et à l'œuvre de Dame Rachel Crowdy. Elle a décrit d'une façon très intéressante ce qu'on fait en Finlande pour l'enfant illégitime. Elle a aussi exprimé son admiration pour le travail de l'Institut cinématographique de Rome.

Quant à Mrs. Hamilton (Empire britannique), qui siégea aux Deuxième, Cinquième et Sixième Commissions, elle fit, dans chacune, des exposés remarquables sur les sujets qu'elle eut à traiter, et les réfugiés, à la Sixième Commission, n'auraient pu trouver un meilleur avocat de leur cause, ni l'hygiène à la Deuxième Commission; sa maîtrise à l'Assemblée, montrant son expérience et sa capacité parlementaire, fit l'admiration de tous ceux qui étaient présents.

Dr. Aas (Norvège) prit la parole dans la discussion et y apporta toute la valeur de son esprit scientifique. La Comtesse Apponyi (Hongrie), qui fut membre de la Deuxième et vice-présidente de la Cinquième Commission, présida une des séances de cette Commission avec beaucoup de maîtrise. Elle fit une description du travail accompli en Hongrie, sur lequel elle donna les renseignements les plus précis. Elle montra aussi ses connaissances approfondies de la question des stupéfiants, et offrit, à plusieurs reprises, une contribution importante à la discussion. Enfin, M^{me} Fochhammer (Danemark), qui siégea à la Cinquième et à la Sixième Commission, apporta, comme toujours, sa collaboration si expérimentée, et put, à la Sixième Commission, habilement seconder Mrs. Hamilton en rappelant

la vérité de la nature humaine », à nous prouver les dangers que présente pour la femme le fait de se consacrer à une carrière indépendante ? Ses romans, d'une structure si excellente, d'une logique si probante, n'auraient-ils pas cependant un grave inconvénient qui est justement d'être construits sur des hypothèses, sur des fictions ? Car il fallait pour que les théories de la romancière se trouvent justifiées que ses héroïnes fussent des « types » et par cela cessent d'être des personnages réellement vivants.

Nous ne pouvons admettre, par exemple, que Thérèse Herlinge, la femme médecin, qui « aime son enfant », le laisse mourir sans presque s'en apercevoir... Ou bien elle n'était pas bon médecin (un enfant qui dépérit doit au moins attirer l'intérêt professionnel du médecin), ou bien elle n'aimait pas son enfant. Et nous nous refusons de trouver dans ce livre la preuve que la femme exerçant une profession indépendante est nécessairement une mère dénaturée. Ces contradictions nous montrent les dangers du roman à thèse et tout ce qu'il comporte d'artificial et de voulu. Nous préférons, surtout dans des questions aussi graves une simple profession de foi telle que : « A moins qu'une femme fasse bon marché des joies de l'amour, il faut qu'elle se consacre au bonheur de son mari », (qui est, croyons-

nous, l'opinion véritable et fort admirable de Colette Yver), à une démonstration, si ingénieuse et captivante soit-elle, mais dont les prémisses sont arbitrairement choisies.

Du reste, dans *le Jardin du Féminisme*, ainsi que dans *Femmes d'Aujourd'hui*, l'auteur étudie, cette fois sans le secours de la fiction, le problème du féminisme. Si elle nous montre de nouveau les dangers de ce désir d'indépendance qui hante les femmes d'aujourd'hui, elle nous avertit aussi des dangers d'une éducation trop conservatrice où la femme qui, pour une raison quelconque est vouée au célibat, devient une véritable épave, incapable souvent de subvenir à son existence, et toujours déchu.

Peut-être Colette Yver a-t-elle parfois dépassé le but en voulant mettre en garde les femmes contre l'orgueil de leur indépendance et contre leur désir à tout prix de *vivre leur vie*, mais il faut lui être reconnaissant d'avoir présenté à la conscience de tous le très grave problème de la femme d'aujourd'hui. Son sens si juste de la mesure et des grandes réalités de la vie, (dont toute son œuvre est le très remarquable témoignage), a peut-être servi à mettre en garde contre certaines impulsions regrettables. Le désir qu'elle exprime, par exemple dans *Le Jardin du Féminisme*, que toute jeune fille reçoive une éducation

certain points concernant le travail fait en Syrie pour les réfugiés, travail qu'elle connaît personnellement.

En somme, une bonne Assemblée, qui a fourni beaucoup de travail et qui en a préparé beaucoup. Le fait le plus saillant de cette Assemblée semble être la collaboration sympathique du nouveau Gouvernement anglais et son désir d'atteindre sans perdre de temps aux buts proposés. V.

Annuaire des Femmes suisses

Nos lecteurs et abonnés de Suisse trouveront, encarté dans ce numéro, un bulletin de souscription à l'*Annuaire des Femmes suisses*, édition de 1929, que nous les engageons très vivement à utiliser.

Car cet *Annuaire* est l'indispensable *vade-mecum* de toutes celles qui ont à effectuer un travail, non seulement féministe mais aussi social, moral ou d'intérêt féminin. Par ses adresses clairement classées des Associations féminines suisses et internationales, par ses renseignements exacts et précis, il constitue le compagnon inséparable de tout travail de cet ordre — si bien que certains des membres de son Comité de rédaction affirmaient que l'on pourrait se borner, par économie, à éditer les pages contenant ces adresses et ces renseignements, et mises au point par M^{lle} G. Zuricher ! Mais la majorité des membres de ce Comité a estimé que des articles de fonds, que des chroniques, en ajoutant une note variée et aimable à la sécheresse de ces précieuses adresses, apporteraient de leur côté, un élément utile en groupant des faits et des précisions que l'on ne sait souvent trop où aller chercher : et c'est ainsi que le prochain *Annuaire* nous promet deux chroniques féministes, l'une suisse, en allemand, l'autre internationale, en français, dues à la plume de M^{lle} Strub (Interlaken) et de M^{me} de Montet (Vevey), la future présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses ; puis deux chroniques également des grands événements féminins de l'an écoulé en Suisse : la Saffa (en allemand) par M^{me} A. Leuch, et la pétition fédérale pour le suffrage féminin (en allemand) par M^{me} Hänni, avocate (Berne). Signalons encore des exposés, dans lesquels la part du français a été faite, sur la question des allocations familiales, et des détails intéressants sur l'activité de deux femmes suisses hors d'Europe : M^{lle} le Dr. Eva Lombard (Genève), qui raconte son œuvre de médecin missionnaire aux Indes, et M^{lle} Marg. Henrici qui étudie la physiologie des plantes dans l'Afrique du Sud.

Le prix de souscription pour ce volume est de 5 fr. (paiement au compte de chèques postaux V. 1767, Bâle) à verser simultanément à l'envoi du bulletin de souscription ci-joint. Le prix du volume sera augmenté après le 1^{er} novembre : que l'on se hâte donc.

qui la rende capable, si elle ne se marie pas, de gagner dignement sa vie, l'hommage qu'elle rend à l'intelligence et aux grandes qualités de la femme, sinon à son cœur, ont peut-être contribué plus que certains gestes trop exaltés à faire admettre par tous les esprits, même les plus conservateurs, la transformation de fait qui s'est opérée, au cours de ces dernières années, dans la situation de la femme. Et cette mise au point était nécessaire.

Si le féminisme a pu paraître un danger, s'il l'est encore, par toutes les inconnues qu'il nous réserve, ainsi que par cette nouvelle adaptation qu'il nécessite et dont le mécanisme n'est pas encore parfaitement réglé, la jeunesse d'aujourd'hui nous rassure sur ses conséquences. Le travail de la femme n'est plus une exception. Introduite dans toutes les professions, la femme qui travaille ne se sent plus ni « pionnière », ni héroïne. Et c'est pourquoi, au fond de leur conscience, les femmes savent qu'elles ne cesseront d'aimer et d'être aimées (la nature toute-puissante ne reprend-elle pas ses droits, comme nous le dit Colette Yver), pas plus que les bonnes mères ne cesseront d'être de bonnes mères.

Berthe VUILLEMIN.

Carrières féminines

La Droguiste

Activité. Ce travail comprend principalement la vente au détail de drogues, de produits chimiques, de matériel de peinture, de couleurs, de spécialités diététiques et cosmétiques, de remèdes domestiques de tous genres, d'articles sanitaires et, souvent aussi, de denrées coloniales. La droguiste aura également à s'occuper au laboratoire de la fabrication de certains articles tels que des couleurs, de la cire à parquets, des vernis, ou des spécialités diverses, comme des onguents et des teintures, des articles de toilette (eaux dentifrices, lotions pour les cheveux, parfums, etc.). Toutefois les droguistes se livrent de moins en moins à la fabrication de ces articles qu'ils abandonnent aux usines. Dans nombre de magasins la droguiste est aussi chargée de faire l'étalage de la devanture.

Aptitudes requises. Le travail s'exécutant presque toujours debout et les manipulations de laboratoire exigeant une grande dépense de force musculaire, la droguiste devra avoir une bonne santé et être vigoureuse.

L'odorat, le toucher et le sens des couleurs doivent être bien développés chez elle et une certaine habileté manuelle lui est indispensable. Elle devra se prêter à tout genre de travail et aura souvent aussi à exécuter des travaux salissants. Les principales aptitudes intellectuelles nécessaires sont le goût des sciences naturelles, notamment de la chimie, de la physique et de la botanique. Le métier exige un personnel consciencieux et de confiance. Une bonne préparation scolaire d'une durée minimum de 9 ans doit être la base de l'apprentissage. Il est indispensable aussi que la droguiste ait un esprit vif et prompt, et qu'elle fasse donc preuve d'agilité aussi bien intellectuelle que physique. La connaissance d'une ou de plusieurs langues étrangères est toujours très utile, souvent même nécessaire.

Apprentissage. L'âge le plus favorable pour le début de l'apprentissage est de 15 à 16 ans. L'Association suisse des droguistes prévoit pour la préparation professionnelle de ses membres soit un apprentissage de 4 ans dans une maison de droguerie où cette profession est régulièrement exercée, soit de trois ans seulement, mais alors avec deux semestres d'études dans une école de droguistes reconnue par l'Association. La seule école de ce genre en Suisse est celle de Neuchâtel.

Dans la pratique, les apprentissages sont presque toujours d'une durée inférieure à 4 ans, sans être suivis d'une année d'études ; mais il importe de mettre en garde les jeunes filles dans leur propre intérêt contre cette diminution de la durée de leur apprentissage, et de leur recommander de s'astreindre aux condi-

N. D. L. R. Nous profitons de l'occasion qui nous est fournie par l'étude de notre collaboratrice — dont les opinions, nous le rappelons, n'engagent qu'elle-même — pour revenir en quelques lignes sur le féminisme de Colette Yver. En effet l'appréciation que nous avions portée sur elle, à propos d'un des premiers chapitres de ses *Femmes d'aujourd'hui*, que « ces articles constituaient peut-être le *mea culpa* de l'auteur pour ses romans d'il y a vingt ans, de tendance si antiféministe sous leur apparence féministe »¹ — cette appréciation nous a été reprochée par plusieurs lectrices que la suite des études de Colette Yver sur les femmes d'aujourd'hui a parfaitement déçues quant à l'évolution de la romancière — comme nous, d'ailleurs. Sans doute, dans ces articles de la *Revue des Deux-Mondes*, M^{me} Colette Yver est bien obligée, comme le constate très justement notre collaboratrice, de tenir compte des faits nouveaux, qui modifient si profondément la vie de tant de femmes, mais sans voir comment de ces faits résulte inévitablement le développement du féminisme, dont elle méconnaît d'ailleurs complètement la véritable inspiration. En voici une autre preuve dans un fragment que nous communiquons à nos lectrices de son roman *Rose-Madame*, dont il est question plus haut :

« ... Certainement, nous écrit-on, la publication de ce roman en feuilleton dans la *Gazette de Lausanne*, n'aura pas encouragé beaucoup d'hommes à signer la pétition en faveur du suffrage féminin ! »

« ... Moins calme était Sylvie quand sa pensée revenait à Rose.

¹ Voir le *Mouvement*, N° 301.